

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°005/2026



DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

5.1.

P. 1/3

SEANCE DU 20 MARS 2026

DEPARTEMENT DU GARD

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21
Présents		21
Représentés		0

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX

et le VINGT MARS

à : VINGT HEURES

le Conseil municipal de la commune de Saint Laurent des Arbres, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maria De Gracia SALAZAR, doyenne d'âge de l'assemblée.

DATE DE TRANSMISSION ET DE PUBLICITE DE LA CONVOCATION

16 MARS 2026

Présents : Sylvie BARRIEU VIGNAL ; Luc ANGELOZ ; Christine THUAIRE ; Kévin APPY ; Halima BAHY ; Ali ZIAT ; Françoise FAUCHER ; Patrick ANASTASY ; Christelle FILAINE ; Patrick MAIO ; Maria De Gracia SALAZAR ; Eduardo DIAS PAIVA ; Véronique LAUTIER ; Denis BONNEAUD ; Bachra BEJAOUY ; Neguib ZEIDOUR ; Anne ROSCOUET ; Philippe HAWEZAK ; Christine POUDRET ; Sadia MAKCHOUCHE ; Stéphane COPLO ;

Absent ayant donné procuration : /

Absents : Jean-Louis NOIRET ; Stéphanie MARCEAU ;

Christine THUAIRE a été désignée secrétaire de séance

Objet de la Délibération

Installation des conseillers municipaux

Conformément aux dispositions de l'article L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la séance est ouverte sous la présidence du doyen de l'assemblée, Madame Maria De Gracia SALAZAR, qui donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections du dimanche 15 mars 2026 :

La liste n°2, « Continuons à AGIR pour Saint-Laurent-des-Arbres », a obtenu 19 sièges de conseillers municipaux.

La liste n°1, « AUTREMENT POUR SAINT-LAURENT », a obtenu 2 sièges de conseillers municipaux.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°005/2026

DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

5.1.

P. 2/3



SEANCE DU 20 MARS 2026

DEPARTEMENT DU GARD

La liste n°3, « AVANÇONS ENSEMBLE POUR SAINT-LAURENT-DES-ARBRES », a obtenu 2 sièges de conseillers municipaux.

Sont ainsi élus :

- Madame BARRIEU VIGNAL Sylvie
- Monsieur ANGELOZ Luc
- Madame THUAIRE Christine
- Monsieur APPY Kévin
- Madame BAHY Halima
- Monsieur ZIAT Ali
- Madame FAUCHER Françoise
- Monsieur ANASTASY Patrick
- Madame FILAINE Christelle
- Monsieur MAIO Patrick
- Madame SALAZAR Maria De Gracia
- Monsieur DIAS PAIVA Eduardo
- Madame LAUTIER Véronique
- Monsieur BONNEAUD Denis
- Madame BEJAOUI Bachra
- Monsieur ZEIDOUR Neguib
- Madame ROSCOUET Anne
- Monsieur HAWEZAK Philippe
- Madame POUDRET Christine
- Monsieur NOIRET Jean-Louis
- Madame MARCEAU Stéphanie
- Madame MAKCHOUCHE Sadia
- Monsieur COPLO Stéphane

Madame Maria De Gracia SALAZAR déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

En application de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de désigner Madame Christine THUAIRE comme secrétaire de séance.

Madame Christine THUAIRE est désignée en qualité de secrétaire.

Fait et délibéré à Saint Laurent des Arbres, le 20 mars 2026.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Christine THUAIRE

Sylvie BARRIEU VIGNAL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°005/2026

DE LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DES ARBRES

5.1.

P. 3/3



SEANCE DU 20 MARS 2026

DEPARTEMENT DU GARD

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification.

La présente délibération peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois l'absence de réponse du maire vaut rejet implicite).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.